

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 16 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

SECRETARIE de SÉANCE : Audrey TROIN

Formalités de publicités effectuées,
le 27 JUIN 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 27 JUIN 2014
Visa du : 27 JUIN 2014

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le Service Animations Culturelles organisera au cours de la saison estivale « le Festival d'Été 2014 ».

A cette occasion sont prévus dans la programmation, des spectacles de plein air payants.

Afin de pouvoir organiser la commercialisation des places, il y a lieu de fixer le tarif d'entrée de ces spectacles.

Il vous est proposé d'arrêter le tarif à 25 € par personne.

D'autre part une buvette sera mise en place et gérée par ledit service.

N° 2014/065

**FESTIVAL D'ETE 2014 : TARIF DES SPECTACLES / BUVETTE MUNICIPALE :
TARIF DES BOISSONS**

**FESTIVAL D'ETE 2014 : TARIF DES SPECTACLES / BUVETTE MUNICIPALE :
TARIF DES BOISSONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des boissons qui seront présentées à la vente de la façon suivante :

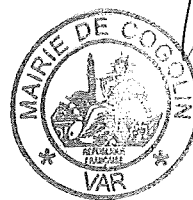
- Bouteille d'eau	:	1 €
- SODA	:	2 €
- Bière	:	2 €
- Verre de vin	:	1,5 €
- Verre de Cidre	:	1,5 €
- Coupe de champagne	:	3 €
- Café	:	1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les tarifs tels que détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (M. DALLARI / C. RUIZ / E. DAL SOGLIO / M. OUAREZKI / J-F FARNET / P. PENCHENAT)

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE